

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
visés par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce
Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2015

Je soussigné(e),

MME, MLE Nom
M. Prénom
Adresse
Adresse électronique¹

Propriétaire de Actions² de la société DBV Technologies

demande l'envoi de documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2015 tels qu'ils sont visés par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce par voie postale.

Fait à , le 2015

Signature

Conformément à l'article R.225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les propriétaires d'actions nominatives peuvent par une demande unique obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail), ainsi que, le cas échéant, l'adresse électronique, étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. **Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente-cinq jours au moins avant la date de l'insertion de l'avis de convocation mentionné à l'article R. 225-67, soit par voie postale, soit par voie électronique.**

Cette demande est à retourner à :
Dans l'enveloppe T ci-jointe

¹ En faire la demande au moins 35 jours avant l'assemblée soit le 19 mai 2015.

² Joindre une attestation d'inscription en compte pour les actionnaires au porteur.

DBV Technologies

Siège social: Green Square Bât. D ; 80/84 Rue des Meuniers – 92220 Bagneux
SA au capital de 1 937 248,60 euros.N° SIRET 441 772 522 R.C.S. Nanterre
Tel : 01 55 42 78 78 ; Fax : 01 43 26 10 83